

## **Communiqué de la Banque Centrale de Tunisie et du Conseil du Marché Financier**

Constatant l'apparition de sollicitations de collecte d'épargne, de placement, d'association et d'offre de formation de trading sur un portefeuille virtuel, par le biais de démarchage ou de publicité par voie de presse ou d'internet, la Banque Centrale de Tunisie et le Conseil du Marché Financier attirent l'attention du public et recommandent aux investisseurs de s'assurer, avant de s'engager financièrement, que les auteurs de sollicitations et les produits ou services offerts sont en conformité avec la législation tunisienne et respectent les règles élémentaires de protection des investisseurs.

A défaut, la Banque Centrale de Tunisie et le Conseil du Marché Financier invitent les investisseurs à ne pas donner suite à ces sollicitations ni à les relayer auprès de tiers sous quelque forme que ce soit, sachant que lesdites sollicitations, souvent accompagnées de promesses de gains spectaculaires ou garantis afin d'inciter le public à investir, sont susceptibles de constituer des opérations de malversation.